

**PROCESSUS DE PARTICIPATION DU
COMITÉ DE SUIVI FSC**

**POUR L'IMPLANTATION ET LE SUIVI DU CADRE DE GESTION
POUR LA CERTIFICATION À LA NORME FSC BORÉALE NATIONALE**

DU

TFD "MISTASSINI-PÉRIBONKA"



Version 1.2

DÉFINITIONS:

- FSC:** Le **Forest Stewardship Council** est une organisation internationale sans but lucratif qui a été créée en 1993 pour favoriser l'aménagement forestier durable des forêts du monde entier selon des principes respectueux de l'environnement, socialement bénéfique et viable sur le plan économique. Le FSC soutient l'élaboration de normes nationales et locales qui mettent en pratique les principes et les critères d'AFD internationaux à l'échelle locale.
- Cadre de gestion :** Mécanisme général qui encadre une partie des indicateurs prescrits pour assurer l'enregistrement initial de la certification selon la norme FSC Boréale Nationale et son maintien à long terme.
- Partie intéressée:** Personne ou organisation intéressée et touchée par les activités d'aménagement dans le TFD.
- Comité de suivi FSC :** Comité formé de parties intéressées issues de divers groupes d'intérêts, qui représente l'opinion publique à l'étape de la préparation et de la mise en œuvre du cadre de gestion pour la certification à la norme FSC.
- TFD:** Territoire forestier délimité comprenant les UAF 027-51 et 024-51. Partie délimitée d'une forêt, y compris les terres et l'eau (sans tenir compte de la propriété du mode de tenure) à laquelle cette norme s'applique. Le TFD peut être composé d'un bloc ou d'une parcelle d'un seul tenant, ou de blocs ou parcelles contiguës.
- Codemandeur:** Organisation qui a demandé, à un registraire accrédité, l'enregistrement de la certification en vertu de cette norme.
- FHVC:** Acronyme désignant « Forêts à haute valeur de conservation ».
- MRNF:** Acronyme désignant le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

PROCESSUS

Le présent processus s'inscrit dans le cadre d'une démarche de certification selon la norme FSC Boréale Nationale sur le territoire forestier délimité (TFD) Mistassini-Pérignonka. La participation des peuples autochtones à ce processus ne portera pas atteinte à leurs droits.

1- CONTENU

Le processus de participation du comité de suivi FSC doit permettre aux partenaires de :

- participer activement à l'élaboration et au suivi du cadre de gestion FSC;
- de faire prendre en compte leur avis;
- participer à l'élaboration et au suivi des stratégies mis en place;
- participer à l'examen et à l'évaluation des résultats de contrôle;
- recevoir de l'information pertinente afin de réagir de façon éclairée sur les sujets présentés.

2- OBJECTIF

Faire participer le comité de suivi FSC du TFD à l'implantation et au suivi du cadre de gestion mis en place pour la certification FSC Boréale Nationale.

3. ÉCHÉANCIER

Voici les principales étapes à réaliser par le comité de suivi FSC **afin d'obtenir** la certification à la norme FSC Boréale.

Étapes	Échéance
• Mise à jour d'indicateurs de performance	Avril 2009
• Participation à l'identification des FHVC et stratégies	Avril 2009

Voici les activités qui permettront de **maintenir** l'enregistrement à la norme FSC Boréale :

Activités	Calendrier
• Rencontre du comité de suivi FSC ou visite sur le terrain	Environ 3 fois / année
• Rencontre avec toutes les parties intéressées	1 fois / année
• Présentation du rapport des activités du comité	1 fois / année
• Présenter les plans d'aménagement forestier	1 à 2 fois /an
• Révision du processus de participation de comité de suivi FSC	Quinquennal
• Audit de surveillance	1 fois / année

4. COMMUNICATIONS INTERNES ET EXTERNES

Les codemandeurs favoriseront une participation significative du comité de suivi FSC dans le processus de participation à l'implantation et au suivi du cadre de gestion. Durant les séances du comité, les échanges et suggestions seront fortement encouragés.

Pour les parties intéressées qui ne participent pas au comité de suivi FSC ou les groupes d'intérêts non locaux, ils pourront obtenir la documentation sur demande, par courrier électronique, par courrier conventionnel ou par le biais de toute autre voie de diffusion.

Les travailleurs des codemandeurs assisteront à une rencontre annuelle d'information, dans chacun des secteurs d'opération. Un résumé du rapport d'activités sera aussi disponible pour le public en général sur le site Web respectif des codemandeurs.

5- RESSOURCES (humaines, physiques, financières, technologiques et informelles)

Les codemandeurs s'engagent à disponibiliser, d'une manière raisonnable, les ressources humaines, physiques, financières, technologiques et informelles, selon ce qui est nécessaire, dans le but de répondre aux exigences de la norme FSC Boréale.

Lors des séances du comité de suivi FSC, les frais reliés à la location de la salle et de repas, s'il y a lieu, seront assumés par les codemandeurs.

Les frais inhérents aux déplacements, salaires et autres encourus par les partenaires participants, seront assumés par le groupe d'intérêt représenté.

Bien entendu, un horaire et un lieu favorable seront privilégiés afin de faciliter une participation rigoureuse et continue tout au long du processus de participation à l'implantation et au suivi du cadre de gestion pour la certification à la norme FSC.

6- RÔLES, RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES PARTENAIRES PARTICIPANT AU COMITÉ

À priori une invitation a été faite à toutes les parties intéressées du TFD Mistassini-Péribonka. Lors de cette rencontre du 14 janvier 2008 avec les parties intéressées, un regroupement de personnes provenant des deux UAF (024-51 et 027-51) a été proposé afin de former un comité consultatif, le comité de suivi FSC.

Par la suite, une association par groupe d'intérêt a été proposée. Afin que le nombre de participants formant le comité soit acceptable, une quantité de sièges (24) a été suggérée et ensuite divisée en dix (10) groupes d'intérêt.

Le choix du ou des représentants de groupes d'intérêt se fait démocratiquement à tous les trois ans. Cette activité se déroule lors d'une rencontre annuelle d'information avec toutes les parties intéressées qui sont invitées à participer au comité de suivi FSC.

Le représentant doit signer l'engagement du membre du comité de suivi FSC.

Un représentant qui désire se retirer du comité avant une élection doit aviser par écrit les codemandeurs et expliquer les motifs de son départ. Par la suite, un nouveau membre sera choisi lors de la rencontre annuelle de toutes les parties intéressées.

Chaque personne présente au comité de suivi FSC a l'obligation de représenter le groupe d'intérêt pour lequel elle a été mandatée ou qu'elle représente. Les intérêts personnels ne doivent pas interférer.

Chacun a la responsabilité de transmettre toute l'information et de rassembler les suggestions pour le groupe d'intérêt qu'il représente.

De plus, chacun doit :

- √ respecter l'ordre du jour;
- √ partager son opinion et écouter celle des autres;
- √ créer de bonnes relations;
- √ considérer ou critiquer les idées, mais non les personnes;
- √ respecter les directives de l'animateur;
- √ garder à l'esprit que tous les participants sont égaux;
- √ éviter les discussions parallèles (concentrer son attention au déroulement de la réunion);
- √ favoriser la coopération plutôt que la confrontation;
- √ utiliser un vocabulaire approprié et respectueux.

L'animateur :

- √ doit dégager une attitude ouverte et objective;
- √ est responsable du déroulement de la réunion;
- √ maintient les discussions de façon ordonnée;
- √ encourage les participants à exprimer leurs opinions;
- √ accorde le droit de parole;
- √ résume les points essentiels de la discussion;
- √ garde la discussion sur le sujet visé.

Le secrétaire :

- √ élabore le compte rendu de la réunion
 - résume les interventions faites par les parties intéressées,
 - schématise les explications ou informations données,
 - soulève les questions demeurées sans réponse et note le délai suggéré pour un retour,
 - demeure objectif,
 - décrit les points d'entente et de désaccord.

Les codemandeurs :

√ sont responsables de la préparation et de l'élaboration du cadre de gestion pour la certification à la norme FSC sur le TFD et du respect des principes et critères de FSC.

7- CONFLIT D'INTÉRÊT

Un participant, qui entretient des liens de par son emploi, son poste ou son rôle au sein du comité, tire ou peut tirer des avantages personnels (financiers ou autres) et/ou faire bénéficier des membres de sa famille avec les codemandeurs ou toutes autres parties intéressées, a la responsabilité d'en aviser le comité de suivi FSC. Le comité aura à décider si le participant peut prendre part aux discussions ou s'il doit s'abstenir d'intervenir sur le sujet.

8- MÉTHODE DE PRISE DE DÉCISION

Le **processus décisionnel par consensus** est privilégié lors des rencontres du comité de suivi FSC. Ainsi, cela permet aux codemandeurs et aux partenaires de collaborer pour rendre des décisions qui orienteront pour le mieux l'implantation et le suivi du cadre de gestion sur le TFD.

Ce processus recherche l'unanimité ou un accord substantiel; il s'agit d'un processus qui maximise les chances de résoudre les divergences d'opinion (ou points de vue), d'en tenir compte et d'en venir à une harmonisation acceptable.

Pour assurer le succès du processus, toutes les parties devront saisir les occasions de faire connaître leurs opinions et de prendre part à la recherche de positions créatives.

Le processus dépasse les positions des participants pour mettre au jour leurs opinions. Ces opinions étant jugées importantes, les codemandeurs déploieront les efforts pour concevoir une position qui satisfera l'ensemble ou la plupart de ces opinions à l'égard du cadre de gestion pour la certification à la norme FSC.

Par ailleurs, le processus renforcera les liens entre les participants, favorisant la compréhension mutuelle, le respect, la confiance et la créativité.

Même si tous les participants ne sont pas nécessairement d'accord avec tous les aspects présentés par rapport à l'implantation et au suivi du cadre de gestion, un consensus est atteint quand la majorité des participants présents sont prêts à s'accommoder de l'ensemble de ce qui est proposé.

9- AUTORITÉ POUR LES DÉCISIONS

La confection du cadre de gestion revient aux codemandeurs.

Les codemandeurs tiendront compte des recommandations soit :

- en les acceptant,
- en ajustant les façons de faire,

- en expliquant les raisons précises qui amènent à les refuser.

Dans tous les cas, les recommandations seront consignées à l'intérieur du registre des discussions du comité de suivi FSC.

Considérant que le plan d'aménagement forestier est réalisé sur les terres publiques, certains éléments du cadre de gestion pourraient être soumis à l'approbation du MRNF.

10- RÉVISION DU PROCESSUS

Le processus est valide pour la durée d'un enregistrement (5 ans). Toutefois, sur demande des membres du comité de suivi FSC, la représentativité du comité ou tout autre élément pourra être révisé.

De plus, le comité de suivi FSC réévalue annuellement la liste des parties intéressées.

11- ACCÈS À L'INFORMATION

Les codemandeurs mettent à la disposition de chaque participant au comité de suivi FSC, une copie de la norme FSC Boréale. De plus, si des changements à cette norme surviennent, les codemandeurs sont responsables d'en aviser les participants et de leur fournir la ou les sections modifiées.

Aussi, la norme est disponible tout à fait gratuitement à quiconque voudrait se la procurer, sur le site officiel de FSC, à l'adresse suivante: www.fsccanada.org.

Également, les codemandeurs fourniront toute information qui sera jugée pertinente aux participants, afin d'améliorer la connaissance et permettre une bonne compréhension des enjeux.

Finalement, pour des raisons de natures commerciale et stratégique, l'information de nature confidentielle ne saurait être divulguée aux partenaires, ni au public en général.

12- PARTICIPATION DE PERSONNE RESSOURCE, D'AUTRES PARTIES INTÉRESSÉES ET DU GOUVERNEMENT

Afin de pouvoir enrichir l'implantation et le suivi du cadre de gestion il est souhaitable d'inviter, au besoin, des personnes ressources de différents domaines afin d'agir comme conférencier ou observateurs. Il en revient aux codemandeurs ou aux participants du comité d'en faire la demande.

13- ACCEPTATION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS DE PARTICIPATION DES MEMBRE DU COMITÉ DE SUIVI FSC.

L'acceptation des règles de fonctionnement du processus de participation des membres du comité de suivi FSC est consignée à l'intérieur du compte-rendu des rencontres du comité de suivi FSC.

Cette version est approuvée par les membres du comité de suivi FSC le 20 avril 2009.

Les membres du comité de suivi FSC du TFD "Mistassini-Péribonka" et le nombre de représentants par groupe d'intérêt sont énumérés à la page suivante.

24 MEMBRES

- 1) **Groupes de gestion intégrée des ressources (1 siège)**
 - AGIR Michel Bouchard
- 2) **Milieu socio-économique (3 sièges)**
 - MRC de Maria-Chapdelaine Stéphane Gauthier
 - Ville de Dolbeau Mistassini Georges Simard
 - Locataire forêt - bleuets Clément Tremblay
- 3) **Autochtones (2 sièges)**
 - Conseil des Montagnais du Saguenay-Lac-Saint-Jean Nicolas Pascal Côté
 - Camp ethnoculturel Montagnais Bawagigan Denis Connely
- 4) **Travailleurs (3 sièges)**
 - Sylvicoles (Foresterie Miniak inc) Ricardo Arias
 - Forestiers (S.C.E.P) André Grimard
 - Usines (S.C.E.P) Daniel Leblond
- 5) **Groupes faune (4 sièges)**
 - Regroupement régional des gestionnaires des Zecs SLSJ Andrée-Anne Simard
 - Association des Trappeurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean André Lavoie
 - Association des pourvoires SLSJ Mélanie Demers
 - Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs Guy Parent
- 6) **Groupes villégiateurs (3 sièges)**
 - Camping Pier-Ro Raynald Desgagné
 - R.L.T.P. Dany Villeneuve
 - Propriétaires du Lac Boisvert Michel Gagnon
- 7) **Groupe environnemental (1 siège)**
 - Société de gestion environnementale Louise Gagnon
- 8) **Groupe formation (1 siège)**
 - CFP de Dolbeau-Mistassini Jean-René Perron
- 9) **Groupe bénéficiaires (3 sièges)**
 - Louisiana-Pacific Canada (Chambord) Caroline Lavoie
 - Industries TLT inc Laurent Marcil
 - Arbec (Gestion Remabec) Claude Bélanger
- 10) **Demandeurs (3 sièges)**
 - AbitibiBowater inc. Simon Proteau
 - AbitibiBowater inc. Jacques Bélanger
 - Produits forestiers Petit-Paris inc. Claudia Roberge

Personnes ressources

- MRNF local 027-51 Ghislain Groleau
- MRNF local 024-51 Mario Dubé
- MRNF régional secteur Forêt Québec Damien Côté
- U.Q.A.C. Martine Pageau
- MRNF, secteur Faune Québec Marie-Hélène Bouchard

Secrétaire

- AbitibiBowater Pierre Gagnon

Animateur

- AbitibiBowater Jean-François Côté